



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le **13 mars 2024 à 16h**, à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont afin de statuer, conformément au Règlement 1047-2017 relatif à la démolition sur le territoire de Bromont, sur la demande ayant trait au bâtiment suivant :

- **UN HANGAR AGRICOLE SITUÉ AU 25, CHEMIN RUMSBY**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier électronique à greffe@bromont.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Me Bernard Caouette, greffier
Ville de Bromont
88, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 1A1

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Bromont, ce premier mars 2024.

Le greffier,

Me Bernard Caouette